



SAINT-QUAY PORT D'ARMOR LABELLISÉ "PORTS PROPRES" DEPUIS FIN OCTOBRE 2024



La certification « **Ports Propres** », créée en 2011, vise à encourager toutes les opérations qui contribuent à améliorer la qualité environnementale des ports. Elle est attribuée aux ports qui mettent en œuvre un ensemble de mesures visant à mieux gérer les déchets et les pollutions issues des activités portuaires.

Pour les plaisanciers

Pour les plaisanciers, la certification est un gage de qualité, de gestion durable et de préservation de l'environnement. Depuis le 4 juin 2024, cette certification est devenue une norme mondiale, connue sous le nom d'ISO 18725.

Pour obtenir la certification

Pour obtenir la certification, les gestionnaires de port doivent suivre cinq étapes :



1. Une étude de diagnostic environnemental : état des lieux, sources de pollution, programme d'actions pour améliorer la protection de l'environnement.



2. La mise en œuvre d'installations pour gérer les pollutions chroniques : eaux de carénage, déchets spéciaux, déchets ménagers, eaux usées.



3. La mise en œuvre d'installations pour gérer les pollutions accidentelles : hydrocarbures, substances nocives, conteneurs, macrodéchets...



4. La formation du personnel portuaire.



5. La sensibilisation de tous les usagers du port : plaisanciers, promeneurs, professionnels du nautisme, professionnels du tourisme, pêcheurs plaisanciers...

Pour Jean-François RIAT, Directeur de Saint-Quay Port d'Armor, « Cette certification récompense le travail des équipes du port, pour qui le respect de l'environnement est depuis toujours un engagement ».



Pass Ports Escales



Stützpunkt der ADAC Sportschifffahrt

Smart attitude

Le Télégramme
Environnement : à Saint-Quay-Portrieux, le port d'Armor certifié « port propre »
Le 19 décembre 2024 à 14h07



Des professionnels associatifs étaient réunis pour faire cette certification. En marge de la réunion du conseil du syndicat mixte du port d'Armor qui avait lieu en parallèle de la cérémonie de la certification, une petite cérémonie a été organisée au sein du club du 18725, une petite cérémonie de remise de la certification « Ports Propres » obtenue par le port d'Armor en 2024, valide pour 3 ans un programme d'actions pour lequel en 2025.

Ouest France
Région : 20/12/2024 à 17h30
Ce port des Côtes-d'Armor, le Port d'Armor, obtient la certification Ports Propres



La certification Ports Propres a été délivrée fin octobre 2024 au Port d'Armor, à Saint-Quay-Portrieux (Côtes-d'Armor) pour une durée de trois ans, marque d'une volonté forte de respecter l'environnement. Une démarche qui passe de la gestion des déchets et de la préservation de l'environnement.



Pour nos plaisanciers

Cela passe par l'utilisation d'équipements respectueux de l'environnement et la préservation des ressources naturelles. Cela passe également par la mise en place de campagnes de sensibilisation auprès des plaisanciers (opération Ecogestes par exemple), le maintien de la propreté du site, le respect et l'amélioration du tri des déchets... Cette certification Afnor, basée sur un référentiel technique, s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue, qui motive également l'équipe du port. »

Cette reconnaissance est attribuée pour une durée de 3 ans. La démarche **Ports Propres** est volontaire et recommandée, car la gestion environnementale est devenue incontournable, et les réglementations sont de plus en plus complexes et nombreuses.